

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 01 FEVRIER 2012

Nombre de Conseillers :

En exercice :	19
Présents :	19
Représentés	00
Votants :	19

Étaient présents : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, VALLET Jocelyne, CHAUVET Jean-Luc, DAVID Magali, PAULEAU Serge, MOULIN René, BELLIDO Marie-Jeanne, BOUNOIR Vincent, CHATILLON Jean-Luc, GUICHARD Jérôme, INNOCENTI Dominique, MARINARI Michel, PEIRONE Laurent, RAGOT Valérie, RICHARD Christian, RIEUX-ARNAUD Marc, TARDIEU Marc, TURLUR-MESTRE Magali, VOULAND Bruno

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN, Maire, ouvre la séance à 18h45.

Le procès verbal de la séance du 17 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité par les présents et représentés.

Monsieur PEIRONE Laurent est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 17 janvier 2012

FINANCES

- Subvention au Sou des Ecoles Laïques
- Demande de subvention au Conseil Général
- Réserve Parlementaire

1) Subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles Laïques – Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LEPIAN – Maire

Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant qu'il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles Laïques d'un montant de 1 000 € destinée à l'achat de tenues de sport pour la section danse hip-hop,

Considérant que ces tenues de sport porteront le logo de la commune,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver, pour l'exercice budgétaire 2012, le versement d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

La dépense de 1 000 € sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif 2012, chapitre 65, article 6574.

Adopté à l'unanimité.

2) Demande de subventions au Conseil Général des Bouches-du-Rhône – Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LEPIAN – Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 68/2011 du 20 décembre 2011 autorisant l'achat de la maison CHAIX, pour un montant de 440 000 €,

Considérant que la commune de Plan d'Orgon a un réel besoin de subventions pour mener ses projets à leur terme,

Considérant que la commune souhaite acquérir un immeuble sis route de CAVAILLON – 13750 PLAN D'ORGON, dénommé « maison CHAIX », dont les références cadastrales sont les parcelles BK308 et BK 309, d'une superficie totale de 749 m²,

Considérant que le tissu associatif de la commune se développe fortement et que pour appuyer cette évolution la commune souhaiterait pouvoir offrir aux différentes associations des locaux afin que celles-ci puissent se réunir,

Considérant que la maison CHAIX pourrait être transformée en maison des associations,

Considérant par ailleurs que la commune envisage aussi d'installer la médiathèque municipale dans ces locaux,

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter, pour l'année 2012, au meilleur taux, le soutien du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour l'achat de la maison CHAIX, au titre d'une subvention exceptionnelle ou au titre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

3) ***Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LEPIAN – Maire***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 01/2012 du 17 janvier 2012,

Considérant que la commune de Plan d'Orgon a un réel besoin de subventions pour mener ses projets à leur terme,

Considérant qu'il est projeté de modifier les huisseries de l'école maternelle, afin d'isoler les fenêtres,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux est de 93 045 € HT,

Considérant que pour ce faire, la commune demande une subvention au député de la circonscription, au titre de la réserve parlementaire, pour un montant de 6 000 €.

Le Conseil Municipal décide :

- De rapporter la délibération 01/2012 du 17 janvier 2012.
- De solliciter, pour l'année 2012, une subvention au titre de la réserve parlementaire, d'un montant de 6 000 € pour financer les travaux de réfection des huisseries de l'école maternelle dont le montant estimatif est de 93 045 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de Séance
Laurent PEIRONE

